



CRPF

Forêts d'Auvergne

Centre Régional de la Propriété Forestière

Maison de la Forêt et du Bois - 10, allée des Eaux et Forêts - Site de Marmilhat - BP 104 - 63370 LEMPDES

Tél : 04.73.98.71.20 - Fax 04.73.98.71.25 - Mail : auvergne@crpf.fr

Juillet
2012

n°51

Editorial

Le Centre National de la Propriété Forestière a signé avec notre tutelle, le Ministère de l'Agriculture, un **Contrat d'Objectifs et de Performance** pour la période 2012-2016.

Il nous engage nous forestiers pour cette période de cinq ans : organisation, orientations et actions. Il s'articule autour de 5 axes techniques, le 6^{ème} concernant le fonctionnement interne de l'établissement. Nous devons améliorer, augmenter la mobilisation des bois, notamment en favorisant le regroupement. La surface des forêts sous document de gestion durable sera plus importante, le suivi de ces documents sera renforcé. Modèles innovants de gestion, réduction des coûts des parcours sylvicoles, développement des connais-



sances, nouvelles méthodes de vulgarisation et de communication, autant de domaines, d'axes de travail dans lesquels les CRPF, dont le vôtre celui d'Auvergne, se sont engagés à travailler. A chaque Conseil de Centre ou à l'occasion des réunions auxquelles j'assiste sur le terrain, « du plateau de la Chaise-Dieu à l'Artense », je ne manque pas d'inviter chacun et chacune à réfléchir en permanence à ces axes de développement. Bien sûr parce que nous avons signé ce Contrat d'Objectifs mais surtout parce que le CRPF doit impérativement être innovant pour apporter le meilleur aux propriétaires forestiers.

Arnaud de MONTLIVAUT,
Président du CRPF Auvergne

Mobiliser du bois : un objectif prioritaire

Améliorer la mobilisation du bois est un objectif prioritaire tant au niveau national que régional, afin de gérer durablement les forêts, répondre aux besoins du marché et créer des emplois dans nos territoires.

Pour cela, le CRPF développe plusieurs leviers d'actions : mieux vous connaître, vous et votre forêt, aider au regroupement foncier et au regroupement des producteurs, optimiser la desserte pour ouvrir les massifs en font partie, tout comme l'animation de terrain, au plus proche des propriétaires et des acteurs économiques.

L'outil Plan de Développement de Massif créé une véritable dynamique. Il permet de récolter plus de bois, résultat démontré par une étude réalisée au niveau national, et instaure un lien de confiance qu'il faut ensuite pérenniser.

C'est bien notre but, en inscrivant cette action dans le temps via notamment le déploiement du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier et grâce au soutien de nos financeurs : qu'ils en soient remerciés !

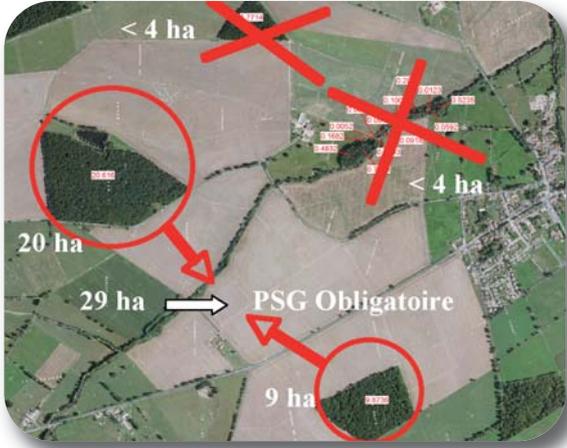
Anne-Laure SOLEILHAVOUP,
Directrice du CRPF Auvergne.



Plan Simple de Gestion (PSG), obligatoire pour les propriétaires de forêt de 25 ha ou plus

La loi de Modernisation Agricole de 2001 a supprimé la notion du « seul tenant » pour les propriétés forestières de 25 ha ou plus. Le CRPF Auvergne invitera progressivement par courrier les propriétaires d'ensemble de parcelles d'une surface totale de 25 ha ou plus (les îlots de moins de 4 ha pourront être exclus) situées sur une même commune ou sur des communes limitrophes, à élaborer un PSG. Cette Garantie de Gestion Durable est obligatoire pour pouvoir réaliser des coupes, bénéficier d'aides sylvicoles, d'exonérations fiscales etc.

Renseignements au CRPF : 04 73 98 71 21



Fiscalité : TVA et DEFI

Depuis le 1^{er} janvier 2012 certains taux de TVA applicables en forêt ont été modifiés.

- **Taux réduit de 7 %**, sur les ventes de bois sur pied, abattus, façonnés, débardés ; sur le bois de chauffage quelles que soient ses dimensions et sur les achats de semences, de plants forestiers, ou d'engrais.
- **Taux normal de 19,60 %**, sur les bois sciés, piquets, certains honoraires (ex : rédaction de PSG), les travaux de voirie, les protections contre le gibier, les produits antiparasitaires, ainsi que sur les travaux forestiers si le propriétaire n'est pas identifié par un numéro SIREN ou SIRET.
- **Sur les travaux** : si le propriétaire est identifié par un numéro SIREN ou SIRET, **taux réduit de 7 % sur tous les travaux forestiers** : exploitation forestière, andainage, plantation...

Pour les ventes de bois réalisées en 2012, le taux du remboursement forfaitaire pour les propriétaires non assujettis à la TVA s'établit à 3,68 % contre 3,05 % en 2011.

● **Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement dit « DEFI »** : les plafonds pris en compte restent **inchangés en 2012**. Cependant, les taux de réductions d'impôt sur le revenu pour les acquisitions de biens forestiers, et la réalisation de travaux passent de 22 à 18 %. De même pour la prise en compte des dépenses réalisées au titre d'une assurance tempête, qui sera de 76 % en 2012 contre 90 % en 2011.

Lionel DEPEIGE (Réfèrent fiscalité au CRPF)
04 71 63 40 56

Une Charte Forestière pour le Pays en Sologne et Bocage Bourbonnais

Ce territoire qui regroupe et fédère 5 communautés de communes et la communauté d'agglomération de Moulins vient de lancer une charte forestière. Il s'agit de doter ces 35 000 ha de forêt privée, d'une **politique en faveur de la forêt** et de la filière bois locale. Le CRPF participe activement au comité technique et à l'encadrement de **Laura VINCENT**, la chargée de mission qui va élaborer cette charte. Nous sommes dans la phase de diagnostic, qui permettra d'identifier des enjeux concrétisés avec **un plan d'actions** en faveur de la forêt et des espaces forestiers.

J-P NEBOUT (CRPF) - 04 70 44 70 89

Rafales de vent en Auvergne

Les vents violents qui ont soufflé fin avril 2012 sur l'Auvergne ont occasionné des dégâts notables notamment sur l'Est du département de l'Allier, avec une estimation de l'ordre de 25 000 à 30 000 m³ de bois au sol.

La Haute-Loire a également été touchée (20 à 25 000 m³) et de façon plus ponctuelle le Puy-de-Dôme.

Dans l'Allier les dégâts sont principalement des chablis dans des peuplements résineux situés souvent sur les stations les plus sensibles, mais aussi dans des peuplements feuillus sur des gros et très gros chênes. Les sols gorgés d'eau à cette période ont pu amplifier ces phénomènes.

Dans le cas des **propriétés sous Plan Simple de Gestion en cours de validité**, une demande de coupe d'urgence doit être faite auprès du CRPF. En effet, ces coupes n'étant pas prévues au PSG, elles doivent être signalées grâce au formulaire disponible dans les antennes départementales du CRPF.

Adrien BAZIN (CRPF) - 04 70 44 70 89



Localiser ses parcelles pour mobiliser ses bois

Des portails cartographiques sur Internet permettent de visualiser facilement la situation géographique de vos parcelles et de croiser d'autres données : zonages environnementaux, photos aériennes, cartes IGN et géologique, réseau routier, limites administratives...

Avant de parcourir ces sites munissez vous des numéros cadastraux de vos parcelles et des noms des communes où elles sont situées. Petit tour d'horizon de quelques exemples de portails cartographiques.

Pascal FARGE (CRPF)



Portail cartographique/Couverture	Utilisation	Fonctionnalité
http://www.geoportail.fr/ - France	Affiche, superpose des cartes IGN, parcelles cadastrales, photos aériennes, zonages environnementaux, limites administratives, cartes géologiques...	Visualiser, imprimer.
http://www.geofoncier.fr/carto/ - France		Mesurer des distances ou des surfaces.
http://carto.craig.fr/ - Auvergne		Dessiner et mesurer, insérer du texte
http://www.geocantal.fr/ - Cantal		Dessiner, mesurer et imprimer
http://simap.sirap.com/ambert/carto/ - Arrondissement d'Ambert	Peut afficher en plus la réglementation des boisements.	Dessiner, insérer du texte, mesurer, imprimer
http://simap.sirap.com/smad/carto4/ - SMAD des Combrailles.		
http://sig.ccmf.fr - Montagne Thiernoise	Affiche cadastre, ortho photos, données environnementales	Visualiser, mesurer
http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DGALN - France	Affiche les sites Natura 2000	Visualiser, mesurer des distances, surfaces, dessiner, enregistrer.

Des portails cartographiques « Cartelie » départementaux sont aussi disponibles sur les sites Internet des DDT (Directions Départementales des Territoires).

Certification : un nouveau référentiel PEFC depuis le 1/07/12



Qu'est-ce que cela change pour les propriétaires forestiers certifiés PEFC ?

Le cahier des charges du propriétaire forestier, jusqu'alors régional, est maintenant national. Pour les propriétaires auvergnats, cela n'implique **pas de grandes modifications** de fond dans les engagements pris. Un **nouveau formulaire d'adhésion** a remplacé l'ancien bulletin.

Il est disponible auprès de PEFC Auvergne et téléchargeable sur le site Internet de PEFC France : www.pefc-france.org

france.org/certification-propretaire-forestier. Les propriétaires de forêts déjà certifiées ont reçu au mois d'avril le nouveau cahier des charges ainsi qu'un courrier d'accompagnement. Le cahier des charges des exploitants forestiers certifiés PEFC a également été perfectionné, pour améliorer les pratiques d'exploitation forestière, envers la préservation des milieux ou pour les relations avec le propriétaire.

La demande en produits certifiés PEFC connaît une forte croissance début 2012. Plusieurs scieries de la région manquent

de bois issus de forêts certifiées PEFC. Les propriétaires forestiers, en entrant dans la démarche de certification, répondent donc à un besoin réel des industries de la filière bois et peuvent donc utiliser leur certification comme un argument de vente.

Renseignements :
PEFC Auvergne
BP 104 - Marmillat
63370 Lempdes
aacf.pefc@wanadoo.fr
Cyril Brochier
04 73 98 71 30



Quand on « Bûche » sur l'énergie en Sologne Bourbonnaise...



« Bois énergie »,
« plaquette forestière »,
mais de quoi parlent-ils ?

Les plaquettes forestières issues du broyage d'arbres ou de branches, sont des combustibles fournissant de la chaleur et/ou de l'électricité. Dans les peuplements feuillus, la plaquette peut être produite à partir de taillis et de billons issus d'éclaircie ou de branches issues des houppiers de chêne. C'est un marché complé-

mentaire à celui du bois bûche et qui se développe en France.

Dans l'Allier, le projet de Commentry prévoit une consommation de 190 000 tonnes de plaquettes par an à partir de 2014.

Si les objectifs du Grenelle de l'environnement sont tenus, **la mobilisation de bois énergie augmenterait de 12 millions de mètres cube d'ici 2020 en France**. Les forêts peuvent-elles fournir suffisamment de bois ? Quelques éléments de réponse, avec des cas concrets pour évaluer le potentiel de production des chênaies-charmaies dans les forêts en Sologne Bocage bourbonnais (Cf tableau ci-dessous).

Les principaux résultats indiquent que les conditions d'éclairciment sont déterminantes, le taillis simple sera plus productif que le mélange futaie/taillis,



même pauvre en réserves, et le taillis de charme atteint son optimum de productivité avant 35 ans. Les bonnes stations forestières fournissent en moyenne 55 m³/ha en 20 ans, ce qui permettrait une mobilisation de plaquettes. Néanmoins le prix d'achat de la plaquette reste un facteur clef et devra dépasser un seuil de l'ordre de 20 € la tonne pour une mobilisation compétitive.

Trois itinéraires ont été proposés : « gestion classique », « production de plaquette forestière » et « gestion intégrée chêne/bois énergie ».

Exemple « gestion intégrée chêne/bois énergie » :

la plantation de chêne à très faible densité (166 plants/ha) s'accompagne de valorisation de plaquette pour maîtriser les coûts. On effectue des bandes de taillis de 11 m intercalées avec les lignes de plantation de chêne et des cloisonnements plus larges côté Sud pour favoriser l'apport de lumière. La coupe du taillis a lieu tous les 20 ans, jusqu'à 60 ans où la fermeture du couvert devient un facteur limitant. Après 100 ans, on récolte le bois d'œuvre et on valorise les houppiers et le taillis en plaquettes forestières. Avantage : plantation à coût maîtrisée (de l'ordre de 2000 €/ha pour la plantation et l'ouverture et l'entretien des cloisonnements), production de bois d'œuvre et de bois énergie.

Le bois énergie est une chance pour les forêts d'Auvergne et les sylviculteurs ont tout intérêt à glisser quelques branches de leur forêt dans le bouquet énergétique tout en préservant la qualité du fonctionnement des sols forestiers.

Etude financée par le CRPF, le Conseil Général de l'Allier, l'Europe via le Gal Pays en Sologne et Bocage Bourbonnais. Réalisée par Marie de MONTLAUR, encadrée par J-P NEBOUT (CRPF) : 04 70 44 70 89

Deux exemples de cas étudiés sur les 4 réalisés

	Forêt de Lurcy	Forêt de Jaligny
Peuplement	Taillis simple de charme	Mélange futaie/taillis pauvre en réserves
Age (années)	20	55
Nombre de tiges /ha	3 880	2 100
Volume (m³/ha)	44	135
Conversion en MAP/ha*	140	403
Conversion en kWh/ha*	109 529	316 642
Equivalent en litres de fioul/ha (1MAP=90L)	12 636	36 270

* (1m³ = 2.3 Mètres cube Apparents de Plaquette et 1MAP=785.7kWh, valeurs valables pour du bois à 50% d'humidité, valeur «sur coupe »).

Source : Etude en territoire Sologne et Bocage bourbonnais. Marie de Montlaur 2012.

Mobiliser plus de bois

Plans de Développement de Massifs 2012-2013 : des techniciens au plus près des propriétaires

Financés par l'Europe, le Conseil Régional, le Conseil Général du Puy-de-Dôme et des Communautés de Communes les **Plans de Développement de Massifs (PDM)** définissent sur un territoire forestier, les caractéristiques des peuplements et les possibilités d'interventions forestières (travaux et coupes réalisables...). Les techniciens organisent régulièrement sur ces territoires des réunions d'information, de formation et de démonstration pour répondre à vos attentes : les éclaircies résineuses, la délimitation des parcelles, la fiscalité forestière...

Massifs concernés

Massifs concernés	Contacts
Vallée de la Rhue-Artense (15)	Jean-Quentin DUVAL - 06 62 28 68 88
La Chaise Dieu (43)	Céline BAUTISTA - 06 62 30 76 09
Courpière-Olliergues (63)	Caroline BRUYERE - 06 62 28 86 96
Sioulet-Chavanon (63)	Bruno GENEIX - 06 75 17 18 84
Cunhat (63)	Maxime RODAMEL - 06 62 29 91 79
Hautes-Combrailles (63)	Florence MARTINEAU - 06 13 69 37 49
Ambert-Livradois Porte d'Auvergne (63)	Floriane JEAN - 06 62 27 77 63

Bonne continuation à **Xavier MONTAGNY** qui quitte le CRPF Auvergne où il a animé les PDM de l'Allier. Nous le remercions pour le travail accompli et lui souhaitons bonne réussite au CRPF Ile-de-France/Centre. **Bienvenue à Jean-Quentin DUVAL et à Florence MARTINEAU** qui intègrent le CRPF pour animer 2 PDM dans le Puy-de-Dôme et le Cantal.

Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier 2011/2015

Le **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier** doit améliorer la mobilisation et la valorisation économique du bois dans une gestion durable des forêts.

Pour cela le CRPF s'est engagé pour informer les propriétaires via le bulletin **Forêt d'Auvergne**, et pour favoriser une mobilisation supplémentaire de bois à court terme avec des actions « **Animation de Massifs Forestiers** » cofinancées par l'Europe, les Chambres d'Agriculture d'Auvergne et des Communautés de Communes.

Il s'agit de prolonger sur ces massifs une **animation innovante mobilisatrice de bois** qui s'appuie sur l'efficacité du passage de relais entre propriétaires forestiers, conseillers forestiers et opérateurs économiques. Vincent PAGES et Vincent ROME seront les **Conseillers des massifs** respectifs de la Châtaigneraie Cantalienne et des Communautés de Communes de la Vallée de l'Ance et du Pays d'Arlanc dans le Livradois Forez.



« Accompagner les propriétaires », « améliorer », « mobiliser », « gérer et renouveler la ressource forestière privée Auvergnate » sont les maîtres mots et les objectifs des animateurs.

Des permanences sont prévues pour des conseils forestiers dans les communautés de communes, les 1^{ers} et 3^{èmes} lundi du mois pour le Pays d'Arlanc, et les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardi du mois pour la Vallée de l'Ance. Contactez-les, pour des visites gratuites sur vos parcelles.

Vincent PAGES : 06 62 23 58 31
et Vincent ROME : 06 20 31 89 91

Un Schéma de Desserte Forestière pour le Pays d'Ambert

Les massifs peu ou mal desservis sont identifiés et des projets structurants d'amélioration ou de création de voiries et de places de dépôts sont proposés. La partie ouest de la Communauté de Communes est terminée. Sur cette zone de 3 100 ha de forêt, avec 53 % de plantations de douglas et d'épicéas, ce sont 54 projets pour 17 km de routes empierrées, 22 km de pistes de débardages et 80 places de

dépôt qui ont été retenus. C'est **Mathieu PARIS**, technicien au CRPF qui réalise cette étude financée par le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté de Communes du Pays d'Ambert. **Elément structurant, la desserte forestière est un enjeu primordial** pour mobiliser durablement les bois.

Mathieu PARIS : 06 13 84 50 63



FOGEFOR : former les propriétaires forestiers d'Auvergne à la gestion forestière

Ces formations abordent pour les propriétaires forestiers, quelle que soit la surface de leur bois, la gestion forestière de façon **théorique et pratique** : terrain et exercices pratiques permettent de mettre en application les parties théoriques. Plusieurs formations sont possibles selon **le temps disponible et les niveaux de connaissance** :

- **Cycle de Base (8 à 12 j)** : propriétaires n'ayant jamais suivi de formation. Tous les thèmes sont abordés : reconnaissance des essences forestières, sylviculture, boisement, cubage, estimation et la vente des bois, fiscalité forestière...

- **Cycle d'Initiation (2 à 4 j)** : pour un premier pas vers la gestion forestière dans un minimum de temps.

- **Cycle Thématique (5 à 8 j)** : propriétaires qui souhaitent découvrir la gestion forestière à travers un sujet qui les préoccupe : gestion des résineux, réglementation...

- **Cycle de perfectionnement ou de professionnalisation (3 à 6 j)** : propriétaires qui après un cycle « débutants » désirent en savoir plus sur certains sujets.

Ces stages permettent aux propriétaires de mieux dialoguer avec les spécialistes de la forêt avec un langage commun, de préciser leurs choix de gestion, de trouver plus facilement les interlocuteurs dont ils ont besoin, bref d'acquérir une « conscience forestière ».



Formation sur la forêt alluviale de bord d'Allier



permettrait de nous orienter dans nos décisions.

Qu'est ce que ce stage vous a apporté ?

Pour y voir plus clair, nous avons donc décidé de faire cette formation. Ce stage est complet, on visualise tout l'intérêt de la gestion forestière. Cela nous a permis également d'avoir des contacts avec d'autres propriétaires et avec des techniciens de la filière bois pour aller plus loin dans notre gestion.

Quels sont vos objectifs pour votre forêt ?

La participation à ce stage nous a confirmé dans le choix de continuer la gestion de notre forêt et notre premier objectif est maintenant de faire un Plan Simple de Gestion.

Le suivi des sessions de formation a aidé **82 % des stagiaires** dans la gestion de leur bois dans les domaines suivants : les droits et les devoirs du propriétaire, la sylviculture, les interventions en forêt et les documents de gestion durable, la connaissance des organisations professionnelles, la fiscalité forestière ou encore la mise en œuvre des travaux de reboisement et d'entretien.

Jean-Pierre LOUDES (CRPF)

Quelques commentaires des stagiaires...

- « La diversité des métiers des participants apporte une intéressante valeur ajoutée » ;
- « Les animateurs ont parfaitement su créer la dynamique de groupe » ;
- « Tout est utile et se complète » ;
- « Le travail de groupe sur des cas pratiques est très intéressant ».

Questions à M. LEFEVRE, stagiaire du cycle de base 2012

Comment avez-vous eu connaissance du Fogefor ?

Nous avons hérité d'une forêt et nous nous interrogeons de ce que nous allons en faire. Nous avons contacté un technicien du CRPF pour des conseils et il nous a parlé du FOGEFOR qui

Renseignements et inscriptions :

FOGEFOR AUVERGNE
Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts - BP 104
Marmilhat - 63370 LEMPDES
Tél : 04 73 98 71 39.
Email : fogefor-auvergne@foretprivée-francaise.com



Le rougissement du Douglas : explications et préventions



Rouille suisse et gel sur douglas

Le Douglas est sensible à certains aléas climatiques dont on peut préciser les effets les plus fréquents dans notre région :

« La rouille suisse »

En fin d'hiver, des propriétaires ont signalé des problèmes de rougissements d'aiguilles de Douglas.

Ce phénomène appelé « rouille suisse » est fréquemment observé cette année, alors qu'en général il passe pratiquement inaperçu (seules les aiguilles des années précédentes sont plus clairsemées).

Cette année s'est ajoutée une période de gel qui a provoqué un rougissement plus ou moins important d'une partie des aiguilles. Sur la face inférieure des aiguilles rougies, on observe de petits points noirs qui sont les fructifications de rouille suisse et qui obstruent les stomates de l'aiguille (organes servant aux échanges gazeux).

Cela affecte essentiellement les peuplements confinés, et le débourrement devrait redonner aux arbres un aspect normal. **Pour limiter ces problèmes, il est conseillé d'aérer les plantations, la solution passe donc par des éclaircies régulières et précoces.**

« Le rouge physiologique »

Au printemps, d'autres problèmes de rougissements, sur de jeunes peuplements âgés de moins d'une douzaine d'années ou avant la fermeture du peuplement, peuvent apparaître.

C'est la partie supérieure du houppier qui est atteinte, avec une couleur rouge plus intense sur toutes les aiguilles. Il s'agit là de phénomènes de « rouge physiologique ».

Les facteurs déclenchant sont d'intenses sécheresses hivernales. Dans ce cas, la partie atteinte ne redémarre pas l'année suivante, et l'arbre vit sur la partie inférieure du houppier. L'intensité des dégâts est variable jusqu'à remettre en cause la viabilité du peuplement. Il est nécessaire de bien installer le système racinaire du Douglas lors des plantations afin d'éviter, lors du « coup de pioche », une mauvaise mise en place des racines en forme de « crosse ou chignon ».

Les dégagements brutaux de plantation en période à risque constituent également un facteur aggravant.

Prudence donc dans l'utilisation du Douglas qui demande des sols profonds et bien approvisionnés en eau avec une pluviométrie supérieure à 700 mm et bien répartie dans l'année.



Rouge physiologique

Il craint également les sols argileux, et il faut éviter les sols superficiels et les stations sèches, sur lesquels on préférera des essences plus rustiques, comme par exemple le pin sylvestre, ou éventuellement le cèdre. **Le forestier doit également être attentif à la sylviculture**, et pratiquer des éclaircies précoces et régulières afin de limiter la concurrence hydrique.

Jean-luc PARREL (CRPF)
04 71 06 04 57

Si vous observez des problèmes sanitaires dans vos forêts, signalez-le à un agent du CRPF qui est Correspondant Observateur du Département de la Santé des forêts :

• ALLIER :
Adrien BAZIN

04 70 44 70 89

• CANTAL :
Jean-Philippe RIEUTOR

04 71 60 24 95

• HAUTE-LOIRE :
Jean-Luc PARREL

04 71 06 04 57

• PUY-DE-DÔME :
Marc LAFAYE

04 73 98 71 28

4^{ème} édition

du salon Panorabois 25, 26 et 27 janvier 2013

12 000 visiteurs étaient présents, soit environ 10 % de plus qu'en 2011 au salon de la Forêt et du Bois du Massif-Central 2012.

Contact :

Auvergne Promobois
04 73 98 71 10.

Foires Forestières

Les animations forestières des Plans de Développement de Massif replacent la forêt au cœur des territoires avec l'émergence de Foires Forestières.

FESTI FORET : Plateau de La Chaise-Dieu à La Chapelle Geneste, le **samedi 8 septembre 2012** avec une nouveauté régionale : premier concours de porteurs forestiers, concours de bûcheronnage.

Foire Forestière du Haut-Lignon : 6^{ème} édition - Le **dimanche 30 septembre 2012** à Saint-Jeures à partir de 9h. Nombreux stands, animations, conférences du CRPF sur la Santé des Forêts.



Réunions CRPF du deuxième semestre 2012

Localisation	Date	Thème	Contact
63 - Secteur Saint Gervais d'Auvergne	25 septembre	Journée départementale de la forêt privée « Sylviculture Douglas »	Bureau de Lempdes : 04 73 98 71 17
63 - Saint-Sulpice	28 septembre	Le débardage par câble	B. Geneix : 06 75 17 18 84
63 - La Tour d'Auvergne	05 octobre	Les ventes de bois	E. Favre-d'Anne : 06 62 24 54 61
63- Briffons	26 octobre	La délimitation des parcelles	B. Geneix : 06 75 17 18 84
63 - Savennes	23 novembre	La voirie forestière	B. Geneix : 06 75 17 18 84
15 - Champs-sur-Tarentaine Marchal	14 septembre	Amélioration de la desserte forestière et gestion des sapinières en irrégulier. Visite de chantier	Bureau de St Flour : 04 71 60 24 95
15 - Siran	27 juillet	Desserte et sylviculture des feuillus, journée départementale de la forêt privée	Bureau d'Aurillac : 04 71 63 40 56
15 - Le Rouget	19 octobre	La fiscalité forestière	L. Depeige et V. Pagès : 04 71 63 40 56
15 - Canton de Massiac	25 octobre	Gestion forestière en site NATURA 2000	J-P. Rieutor : 04.71.60.24.95
15 - Margeride	1 ^{ère} semaine de novembre	Visite d'un chantier d'éclaircie résineuse et d'une scierie	J-P. Rieutor : 04.71.60.24.95
43 - Secteur de Paulhaguet	début novembre	Les dépérissements en sapinière	B. Fournier et JL Parrel : 04 71 06 04 55
43 - Secteur de Montfaucon	début décembre	La fiscalité forestière	N. Poutignat et JL Parrel : 04 71 06 04 55
03 - Montagne Bourbonnaise	28 septembre	Le bois énergie	CEDEFOR : 04 70 44 70 89
03 - Moulins	26 octobre	L'œuvre de l'administration forestière en Bourbonnais au XIX ^{ème} siècle	CEDEFOR : 04 70 44 70 89

D'autres réunions sont régulièrement organisées dans le cadre des animations territoriales (La Chaise-Dieu, Courpière-Olliegues, Ambert-Livradois Porte d'Auvergne, Cunlhat, Hautes-Combrailles, Sioulet-Chavanon, Vallée de la Rhue-Artense ; Vallée de l'Ance, Arlanc, Châtagneraie Cantalienne), renseignez-vous auprès de chaque antenne du CRPF.

Bulletin d'information semestriel des producteurs forestiers de la région Auvergne

Comité de relecture : A. de Montlivault, JP. Loudes, D. Jay Directeur de la publication : A. de Montlivault. Responsable de la rédaction : J-P Loudes. Conception graphique et impression : Excepto (Aubière) et Imprimerie Jeanne d'Arc (Le Puy), financé avec l'aide de l'Europe, de l'Etat (Ministère de l'Agriculture) et des Chambres d'Agriculture d'Auvergne. Abonnement gratuit sur demande. Tirage N°51 : 24 800 expl. N°ISSN 1273-1331- juillet 2012. Imprimé sur papier PEFC. Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de ce bulletin ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.

